



République Française
Département de la Mayenne
Communauté de communes des Coëvrans
CHATRES LA FORET – 53600 EVRON

DEL N° 2025 040

Objet : Modification simplifiée du SCOT des Coëvrans
(définition des modalités de concertation)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le quatorze avril deux mil vingt-cinq, à 20 H, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués le 8 avril 2025, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle des 4 vents à EVRON, sous la présidence de Monsieur Joël BALANDRAUD.

PRESENTS : François LEROUX (ASSE-LE-BERENGER), Hugues GRIMAUULT, Béatrice LE GOFF (BAIS), Patrick COUSIN (BLANDOUET-SAINT JEAN), Gaël GRINGOIRE (CHAMPGENETEUX), Chantal ANGELIAUME, Joël BALANDRAUD, Adélaïde DEJARDIN, Alain FORTIN, Pascal FOUCAULT, Vincent FOURNIER, Claude LANGEVIN, Sophie LECHAT-GATEL, Jean-Philippe MEIGNAN, Fabrice METAIRIE, Marie-Claire MOISY, Nathalie ROUSSEAU NICOLAS-GUIZON, Maurice SUHARD, Blandine VERDIER (EVRON), Bertrand CHESNAY (HAMBERS), Alain SUARD (IZE), Bernard GERAULT (LA BAZOUGE-DES-ALLEUX), Pascal RIBOT (LA CHAPELLE-RAINSOUIN), Robert GESLOT (MEZANGERS), Guillaume AMIARD, Geneviève PENGLAOU, Janick RIVALAN (MONTSURS), Bernard MOULLÉ (SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT), Laurette BOUCLY (SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES), Arlette LEUTELIER (SAINT-GEORGES-LE-FLÉCHARD), Philippe BRUNET délégué suppléant remplaçant Philippe DUYTSCHÉ (SAINT-GEORGES-SUR-ERVE), Christine GESBERT (SAINT-LEGER-EN-CHARNIE), Christian LE BLANC (SAINT-PIERRE-SUR-ERVE), Jacques DANEAU (SAINT-THOMAS-DE-COURCERIERES), Jacqueline LEPAGE (SAULGES), Bernard MORICE (THORIGNE-EN-CHARNIE), Joëlle BLANCHARD (TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE), Hervé RONDEAU (TRANS), Julie DUCOIN, Régis LEFEUVRE (VAIGES), Patrick MANJOIN, Xavier SEIGNEURET (VIMARTIN-SUR-ORTHE), Dominique RICHARD (VOUTRE).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS : Isabelle DUTERTRE, Pierre LECOURT (EVRON), Evelyne DUPONT, Benoît QUINTARD (MONTSURS), Michel GALVANE (SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS : Claude GARNIER (BREE), Marie-Thérèse BRETON (EVRON), Gérard PAPILLON (GESNES), Fabrice SIROT (LIVET), Jean-Noël RAVE (MONTSURS), Daniel CLIMENT (NEAU), Philippe DUYTSCHÉ (SAINT-GEORGES-SUR-ERVE), Roland BEUNAICHE (VIMARTIN-SUR-ORTHE).

ASSISTAIENT EGALEMENT : Etienne GAUFFRE, directeur général des services, Thierry RITOUET, directeur général adjoint des infrastructures, Evelyne VÉGÉE, directrice générale adjointe des ressources, Marie-Claude PICHOT, directrice des finances et de la commande publique et Emilie LAMBERT, responsable du service administration générale.

Secrétaire de séance : Patrick COUSIN (BLANDOUET-SAINT-JEAN).

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 55

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 43

Pouvoirs : Isabelle DUTERTRE donne pouvoir à Adélaïde DEJARDIN

Michel GALVANE donne pouvoir à Laurette BOUCLY

Objet : Modification simplifiée du SCOT des Coëvrans (définition des modalités de concertation)

Le conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5214-16 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L103-2 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012244-0005 du 31 août 2012 créant la Communauté de communes des Coëvrons, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, modifié par l'arrêté préfectoral du 07 mai 2024 pour leur dernière mouture,

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi "Climat et résilience" et notamment son article 194 IV 5° ;

VU la délibération n°2019 026 du conseil communautaire du 7 mars 2019 approuvant le schéma de cohérence territoriale (SCOT) des Coëvrons ;

VU l'arrêté du président de la Communauté de communes des Coëvrons n° 2025_001 prescrivant la modification simplifiée du SCOT en date du 21 mars 2025 ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes des Coëvrons prescrivant en date du 14 avril 2025 décidant la réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la modification du SCOT des Coëvrons ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 1^{er} avril 2025 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 45

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 45

- ✉ **APPROUVE** les objectifs poursuivis par la modification simplifiée n°1 du SCOT des Coëvrons.
- ✉ **FIXE** les modalités de concertation préalable avec le public pendant la procédure de modification simplifiée n°1 du SCOT des Coëvrons suivantes :
 - mise en place de registres permettant au public de formuler ses observations au siège de la Communauté de communes et dans les mairies des communes pôles identifiées par le SCOT (Evron, Bais, Vaiges, Montsûrs et Sainte-Suzanne) ;
 - mise à disposition d'informations sur le site internet de la Communauté de communes des Coëvrons et à l'appui des réseaux sociaux de la collectivité ;
 - journaux/presse locale ;
 - au travers des registres de concertation mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans les communes pôles identifiés par le SCOT, ainsi que par courrier et courriel ;
- ✉ **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet sera transmise au Préfet et fera l'objet de mesure de publicité prévues par le code de l'urbanisme :
 - affichage pendant 1 mois au siège de la Communauté de communes des Coëvrons ainsi que dans les mairies membres ;
 - une mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
 - une publication sur le site internet de la Communauté de communes des Coëvrons ;
- ✉ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,



Patrick COUSIN

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président absent,
Le 1^{er} vice-président,

Alain SUARD

